



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN ERP
« CHAPITEAU CORA » POUR LA VENTE DE PRODUITS DE GRANDE
CONSOMMATION LIQUIDE – HYGIENE
2 A 20, ALLEE DE L'EST - 93190 LIVRY-GARGAN**

N° 2024 - 513

Livry-Gargan, le 14 OCT. 2024

Le Maire de LIVRY-GARGAN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le Code de la construction et de l'habitation en ses articles R.143-1, R.143,39, R.143-23, réprimés par l'article R.143-45,

Vu l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissement Recevant du Public (ERP), notamment ses articles CTS3, CTS 31 et CTS 52,

Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public (IOP), lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R. 111-19-1 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un chapiteau de 1400 m² sollicitée par Monsieur Roland THOMIN., en qualité de directeur de la société CORA Livry-Gargan,

Vu l'habilitation délivrée par le Bureau de Vérification S.A.S Nouvelle Société COLLET en date du 11 MAI 2024 dans les conditions de l'article CTS3,

Vu les autorisations préalables obtenues par Monsieur Roland THOMIN., en qualité de directeur de la société CORA Livry-Gargan en date du 11 avril 2024 concernant l'exploitation d'un chapiteau installé sur le parking de CORA, sis 2 A 20, Allée de l'Est à 93190 LIVRY-GARGAN et délivré par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)

Considérant que Monsieur le Maire est chargé de l'organisation du contrôle des ERP sur son territoire, et par voie de conséquence autorise, après avis de la commission, l'ouverture au public de l'exploitation dénommée « Chapiteau CORA » relatif à une vente de produits de grande consommation – Liquide – Hygiène, installé pour la période du jeudi 24 octobre 2024 au lundi 11 novembre 2024.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

